N° 150. Samedi 25 Juin 1842. 13me Année.

Journal de La Haye.

LA HAYE, le 24 juin.

S. M. a accordé à M. G. van Hamen, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de secrétaire des chiffres au département des affaires étrangères, en le remerciant de ses longs et fidèles services rendus au pays.

Par arrêté royal du 19 juin 1842, n° 122, M. E. B. Loisel a obtenu, sur sa demande, démission honorable de ses fonctions de contrôleur de 1re classe des revenus et des cul- [illegible]

On annonce de Copenhague, à la date du 14 juin, l'arrivée sur cette rade de deux frégates de guerre hollandaises : le *Ryn*, commandé par S. A. R. le prince Henri des Pays-Bas, et le *Jason*, sous les ordres de M. Van der Plaat.

Nous voyons dans l'*Utrechtsche Courant* que S. A. R. le prince Alexandre, qui avait été rendre visite à S. M. la reine à Soestdyk, est retourné, dans la soirée du 21, au Loo.

Dans l'important discours prononcé par S. Exc. le ministre des colonies dans la séance du 14, sur l'excédant colonial, nous trouvons encore quelques passages intéressans que nous nous empressons de communiquer à nos lecteurs :

« Un honorable orateur, député de l'Overyssel a demandé s'il était vrai que par suite des anciens *contrats pour le sucre* l'administration coloniale eût toujours éprouvé des pertes considérables. Je dois l'avouer à mon grand regret, le fait est exact. Mais cette circonstance ne donne pas droit à résilier ces contrats conclus avec des particuliers. D'ailleurs, on fait tout ce qui est possible, tant par l'introduction de machines perfectionnées que par d'autres mesures, pour améliorer la qualité des sucres, afin de neutraliser ainsi les conséquences défavorables de la baisse [illegible] prix de cet article. Mais quand même l'on trouverait que ces efforts ne font pas cesser tout-à-fait le mal, il ne faudrait pas encore pour cela abandonner le système introduit actuellement. Ce système se rattache très-intimement aux intérêts du commerce et de la navigation de la mère-patrie. Un des résultats salutaires de ce système, c'est que les produits coloniaux alimentent presque exclusivement *notre* commerce et *notre* navigation. Si jamais [illegible] rait au [illegible] irréparable. Il y a dans le commerce colonial des circonstances qui, pour nos intérêts nationaux, rendent indispensables des mesures d'une nature protectrice. Si cette protection était retirée, la décadence de notre propre commerce, de notre propre navigation est alors aussi inévitable que la chute d'une pierre qu'on détacherait du faite d'une colline. Je me laisserais entraîner trop loin, si je voulais défendre maintenant cette thèse dans tous ses développemens ; mais je suis intimement convaincu que le système actuel concernant les produits de nos possessions aux Indes-Orientales, quoique, sous certains rapports, accompagné de pertes, ne saurait cependant subir des changemens, sans que les intérêts généraux du pays n'en fussent lésés.

» Le même député de l'Overyssel a aussi appelé mon attention sur la situation de l'île de Curaçao. Cette île s'est trouvée précédemment dans un état florissant par suite du commerce interlope avec les anciennes colonies espagnoles du continent de l'Amérique. Lorsque le comte van den Bosch y arriva, il la trouva dans une déplorable décadence qui y régnait depuis plusieurs années et qui ne faisait qu'augmenter. Les habitans insistèrent alors sur l'abolition de toutes les charges qui étaient regardées comme ayant empêché que l'île fut déclarée port franc ; ils espéraient recouvrer par là un lambeau de la splendeur éclipsée. On accéda à ce désir, mais pour indemniser le gouvernement de la perte des accises et de la [illegible] droits d'entrée et de sortie, il fut établi un impôt sur les propriétés foncières, et sur les hypothèques. Cependant, ces mesures n'ont pas atteint le but qu'on s'était proposé. Curaçao, [illegible]

[illegible] on sera forcé de revenir sur le système de contributions. La requête, dont l'orateur de l'Overyssel a parlé, fait déjà près de mon département l'objet d'un examen spécial et approfondi.

» Un honorable député de Leyde a rappelé que, suivant les renseignemens donnés par le gouvernement à l'appui de la proposition qui nous occupe, il se trouvait dans la caisse coloniale de Java une somme de près de onze millions de florins et il a demandé si cette somme ne pourrait pas servir à remédier à la pénurie de numéraire dans cette île et à mettre la Banque de Java en état de reprendre les opérations qu'il [illegible]. Je dois répondre négativement à cette question. Qu'est-il donc arrivé réellement avec la Banque de Java ? Le commerce de Java est pour la plus grande partie entre les mains de négocians qui ont grandement besoin de moyens de crédit. Pour se les procurer : A tire des lettres de change sur B, et B. de nouveau sur A, lesquelles s'escomptent à la Banque sans bien grande difficulté concernant la solidité des tireurs. Des circonstances d'un intérêt général ont arrêté ces opérations qui duraient depuis un grand nombre d'années. Le système de crédit a [illegible] à Java. On a comparé avec raison les Banques à ces médecins qui refusent leur secours lorsque le malade est à l'extrémité. Il en a été de même avec la Banque de Java. Après avoir été trop facile pour l'escompte du papier, elle est tombée dans l'excès contraire. Ces quelques mots d'explication feront facilement comprendre à l'honorable orateur que le transfert de numéraire de la caisse coloniale à la Banque de Java, ne peut tendre à remédier à la pénurie d'argent dans cette île que par un amalgame dangereux pour les finances du pays. »

[illegible] la médaille de bronze, instituée par l'arrêté royal du 1er décembre 1841, à Sieke Keur, Meindert Keur et Hein Keur, à Blokzyl, et un certificat honorable à Pierre Stikker, Jacques Kruese et Wouter Mastenbroeck, également à Blokzyl, en récompense de leur belle conduite lors du naufrage du navire *de Jonge Harm*, sur les côtes du lac de Harlem, qui a eu lieu le 10 mars dernier.

Le *Staats-Courant* publie aujourd'hui le relevé estimatif suivant des produits coloniaux du gouvernement pour 1842, qui dépasse de beaucoup l'estimation donnée dans notre numéro du 4 mai dernier :

Café	988,210	picols.
Sucre	829,485	»
Indigo	2,150,000	livres.
Thé	358,300	»
Canelle	139,500	»
Cochenille	48,400	»

— Le 22 de ce mois, on a lancé du chantier du constructeur F. Smit van Nieuwlekkerland, à Kinderdyk, la barque *Nieuw-lekkerland*, du port de 450 lasts de Java, bâtie pour le compte de la Société d'armement maritime de La Haye. Ce navire sera commandé par le capitaine M. [illegible] Kramer.

Nous apprenons que MM. F. Smit, organiste de l'église luthérienne en cette résidence, et F. Botgorschek, première flûte au Théâtre-Royal Français, donneront le mois prochain, [illegible] un grand concert d'orgue et de flûte. M. Botgorschek vient de faire une tournée artistique, dans nos provinces [illegible]

Nous empruntons au *Javasche Courant* du 2 mars dernier, la relation suivante du trajet du pyroscaphe *Hekla*, de la marine royale, commandé par le lieutenant de 1re classe J. F. A. Coertzen et qui est arrivé le 27 février en rade de Batavia.

Ce bâtiment appareilla, le 1er novembre 1841, de la rade du Texel et entra, le 4 du même mois, au port de Falmouth. C'était pour ainsi dire un voyage d'essai. Il avait été laissé au capitaine de juger, après cette expérience, si le pyroscaphe aurait été en état de continuer le trajet à Java, conformément au plan arrêté à cet égard.

L'*Hekla* avait été armé de manière à faire le voyage, partie à la vapeur et partie à la voile, ce qui jusqu'alors ne s'était jamais vu. Lorsque le *Phœnix* nous fut expédié de la mère patrie, les machines avaient été démontées et les roues arrimées sous le pont ; ce bâtiment fit donc le trajet aux Indes comme un voilier ordinaire.

Mais l'*Hekla* avait été tout-à-fait armé en pyroscaphe. On s'était proposé par là un double avantage, l'accélération de la marche et une économie [illegible] résultant de ce que l'on n'aurait pas été obligé de monter les machines en arrivant dans nos parages où la main-d'œuvre est très-chère, comme on en avait fait l'expérience pour le *Phœnix*. D'un autre côté, il y a eu naturellement économie de temps.

A l'arrivée de l'*Hekla* à Falmouth, le capitaine de ce bâtiment trouva que le résultat de cet essai était des plus satisfaisans et que le pyroscaphe pouvait très-bien entreprendre la traversée de Java.

En conséquence, il leva l'ancre, le 7 novembre. Le 5 janvier, il atteignit, heureusement, sans aucune relâche [illegible] le cap de Bonne-Espérance, où il mouilla pendant [illegible]. Le 14 janvier, l'*Hekla* reprit à la voile et arriva, le 27 février, en rade de Batavia, chauffant de toute sa force. Il a donc en 102 jours de mer, de Falmouth à Batavia.

Il a marché alternativement à la voile et à la vapeur. Les machines ont fonctionné 26 jours durant la traversée et ont consumé 200,000 livres des Pays-Bas de houille. Par économie de combustible, elles n'ont jamais travaillé qu'à mi-force. Si cette économie n'avait pas été commandée par la nécessité et si, pendant la traversée, on avait pu faire du combustible dans quelque relâche, le trajet aurait été accompli en bien moins de temps.

L'*Hekla* est un bon et fort bâtiment de mer ; il a beaucoup de bonnes propriétés et, pendant la traversée, [illegible] avarié, ni au casque, ni au grément, ni aux machines intérieures et extérieures. Tout se trouve dans le meilleur état possible et, s'il le fallait, l'*Hekla* pourrait tout de suite reprendre la mer. Aussi, il appareille, déjà après-demain, pour l'île d'Onrust et il est destiné, conjointement avec le *Phœnix*, à remorquer hors du détroit de la Sonde, les deux frégates de guerre *Palembang* et *Bellona* qui sont en partance sur notre rade.

FEUILLETON.

LES DUELS SOUS L'ANCIEN RÉGIME.

(Suite et fin. — Voir notre n° d'hier.)

L'ambassadeur d'Espagne, le grand-écuyer de l'archiduchesse, le gouverneur du Luxembourg, et plusieurs seigneurs français, espagnols et flamands, qui assistaient à l'accommodement, croyaient le duel terminé. Ils en écrivirent à Paris, où cette nouvelle vint retenir chez eux bien des gens qui s'apprêtaient à partir pour Bruxelles. Une douzaine de querelles, dont l'édit avait suspendu les suites, devaient se vider en même temps que celle de Beuvron. Bussi-d'Amboise, descendant du fameux Bussi, avait la parole de Deschapelles, avec qui, depuis long-temps, il voulait se mesurer. Cette affaire serait devenue comme un nouveau combat des Trente, si la réconciliation avait tardé plus long-temps. Les écuyers, pris eux-mêmes du vertige, s'étaient promis d'échanger un coup de pointe ensemble tandis que leurs maîtres en seraient aux mains. Boutteville et Deschappelles [illegible] le dernier mot de Beuvron ; celui-ci revint à Paris, les deux autres partirent pour la Lorraine, en attendant que l'archiduchesse eût obtenu de Louis XIII, le pardon de leurs fautes.

Cependant Boutteville, à peine installé à Nancy, reçoit jusqu'à huit lettres de Beuvron, qui lui rappelle son engagement. « La police du cardinal, dit-il, me surveille de trop près pour que je vous aille rejoindre ; mais je compte sur votre bonne volonté. Si vous trouvez l'occasion de vous rapprocher de Paris, ne manquez pas de m'en donner avis. Bussi m'accompagnera. »

On ne voit pas que le roi ait répondu galamment à l'archiduchesse. Il se borne à la remercier de son entremise. La nouveauté de l'édit ne lui permet pas encore d'oublier le duel entre Boutteville et M. de La Frette : M. le cardinal et le Parlement le quereilleraient, s'il revenait aussi promptement sur ses déclarations. Tout ce qu'il peut faire, c'est d'ordonner qu'on ne regarde pas de trop près aux démarches de Boutteville, s'il a besoin de passer en France, pourvu qu'il se garde bien d'entrer jusqu'à Paris. Cette demi-indulgence perdit tout. Boutteville, piqué du mauvais succès de la princesse, s'écria :

« Puisqu'on me refuse une abolition demandée par l'archiduchesse, je n'ai plus rien à ménager. Je me battrai donc, en bref, dans Paris même, à la barbe du cardinal, et qui plus est, au milieu de la Place-Royale. »

Les remontrances du duc de Lorraine ne le calmèrent pas, et ses paroles imprudentes, qui furent répétées au roi, devaient lui coûter la vie. En quittant Nancy, Boutteville et Deschapelles s'arrêtèrent au château de Precy. On ne croirait pas à voir cette fureur de se jeter dans un précipice, que le plus ardent de ces jeunes gens fût marié. Boutteville l'était pourtant, et avec une personne charmante, d'autant plus amoureuse de lui qu'il la délaissait, car les sentimens d'une femme se nourrissent parfois de tout ce qui semblerait fait pour les affaiblir. Il fallait que le sort de cet imprudent fût irrévocablement écrit dans le ciel, s'il est vrai que ni les larmes ni la tendre jeunesse de sa femme n'aient pu l'ébranler ; mais sans doute il la trompa sur le motif de son voyage, et peut-être il lui laissa croire qu'il venait en France pour elle. Quoi qu'il en soit, les deux jours qu'il passa chez lui ne sont pas ces perdus. C'est à cette particularité que le maréchal de Luxembourg dut l'existence, et il a tenu à peu de chose que l'édit et les vengeances du cardinal n'aient privé le royaume d'un grand capitaine.

Dans la nuit du 10 mai 1627, Boutteville et Deschapelles entrèrent à Paris déguisés en maraîchers. Un certain chevalier de La Berthe, leur ami, les vint rejoindre aussitôt dans leur hôtellerie. Ce fut lui qui se chargé d'avertir Beuvron qu'il pourrait se rencontrer avec son adversaire à neuf heures du soir dans la Place-Royale. Beuvron vint au rendez-vous avec son écuyer ; il demandait à se battre à l'instant, malgré l'obscurité. Boutteville répondit qu'il voulait le soleil pour témoin de ses actions ; et que d'ailleurs le duel serait plus beau entre quatre personnes, Deschapelles insistant pour être de la partie. Il fallait donc remettre le combat au lendemain en même lieu, à trois heures après-midi ; c'est-à-dire, à l'heure où les dames venaient s'asseoir sous les arbres de la Place-Royale. Beuvron, cédant à ces excellentes raisons, courut à l'hôtel du président de Mesmes, beau-père de Bussi-d'Amboise. Sa consternation fut grande en trouvant le pauvre Bussi au lit avec la fièvre.

— L'occasion que vous avez tant souhaitée est enfin venue, lui dit-il, Boutteville et Deschapelles sont ici ; mais puisqu'une maladie vous retient, je vais chercher un autre second.

— Si vous me faisiez une telle injure, répondit Bussi, je ne vous le pardonnerais jamais. Vous m'avez donné votre parole. Ne vous embarrassez de rien. Je veux être demain au lieu du combat ; toutes les fièvres du monde ne sauraient m'en empêcher.

C'est, comme on voit, dans le logis d'un président au Parlement que le dernier obstacle à ce duel fut levé. Il faut ajouter que M. de La Berthe transporté d'enthousiasme, vint encore supplier Beuvron de lui trouver un adversaire qui voulût bien se mesurer avec lui.

— Ce sera, disait-il, la plus belle partie qui se soit faite depuis un siècle. On en parlera peut-être dans toute l'Europe. Je tiendrais pour un sensible honneur d'y figurer. [illegible]

Beuvron répondit qu'on était bien [illegible] acteur. M. de La Berthe [illegible] sieur Buquet accepta ce noble adversaire avec [illegible] de Boutteville n'osa refuser de céder sa place à un gentilhomme. Les combattans furent donc ainsi partagés :

Le baron de Montmorency-Boutteville contre le marquis de Beuvron,

Le comte Deschapelles contre le marquis de Bussi-d'Amboise,

Et le chevalier de La Berthe contre le sieur Buquet, écuyer de Beuvron.

Les armes étaient l'épée et le poignard.

Vers deux heures après-midi, le 12 mai, ils se rendirent tous au logis de La Berthe, rue Saint-Denis, près les Filles-Dieu, où ils ôtèrent leurs habits devant témoins, pour montrer qu'ils ne portaient rien sur eux de contraire aux lois du duel. Leurs carrosses les conduisirent [illegible] Place-Royale. Beuvron dit par deux fois, [illegible] attendait M. de Bussi.

— Vous êtes pâle, marquis, et vous ne ressemblez guère à un homme qui va tirer l'épée.

A quoi Bussi répondit que l'exercice lui ferait du bien.

La journée était fort belle, la Place-Royale remplie de monde. Ils traversèrent la promenade dans sa longueur, et, comme ils furent reconnus, cent personnes s'écrièrent en même temps :

— Voilà Boutteville et Deschapelles !

Un cercle se forma autour d'eux à l'endroit où on les vit marquer le terrain en jetant leurs chapeaux à terre. M. de Bussi se soutenait à peine sur les jambes.

— Vous n'êtes pas bien, monsieur, lui dit Deschapelles. Laissons faire nos amis, et reposez-vous sur une chaise.

— Nous aurons bientôt fini, répondit-il, et je me reposerai [illegible] l'heure.

Les combattans, placés sur deux lignes, s'attaquèrent [illegible] d'usage. Malgré sa bonne envie de ménager M. de [illegible] blessé dès la première botte par un coup de [illegible] pouces dans le côté. M. de La Berthe, [illegible] par Buquet, tomba aussi ; de sorte qu'en [illegible] serent le combat. Pendant ce temps [illegible] laient impétueusement. Par [illegible] et, jetant leurs épées, ils le [illegible]

— Si vous me frappez [illegible]

— Eh bien ! répondit [illegible] réciproquement, et courons à nos [illegible]

[illegible] carrosses, emportèrent [illegible] chez M. de Mangirot [illegible] expira au bout de deux heures [illegible] que l'infortuné [illegible] un air de repentir qui suffisait pour une [illegible] était mort sans reprendre connaissance. M. de [illegible] fut porté à l'hôtel de Mayence. Sa blessure n'était pas mortelle.

Il semble, après une pareille incartade, que Boutteville et Deschapel-

L'*Hekla* est le premier pyroscaphe qui ait fait un si grand trajet sur l'Océan au moyen de la voile et de la vapeur, sans atterir pour faire du combustible; il n'en a même pris qu'une très-petite provision au cap de Bonne Espérance. Le trajet de cette [illegible] chose très-rare. Nous en faisons d'autant plus volontiers mention que la possibilité d'une pareille entreprise a toujours été contestée et que maintenant elle est démontrée de la manière la plus concluante.

Nous avons reproduit, avant-hier, un extrait de l'ouvrage français : *Avis aux Contribuables*, publié par M. de Comeiras. Le *Moniteur*, reçu ce matin, en contient une réfutation, où se trouvent des détails intéressans sur l'état financier de la France. (*Voir plus bas*)

La *Gazette d'Aix-la-Chapelle* du 21 juin, publie le programme des grandes manœuvres, qui auront lieu prochainement dans la province rhénane. Le voici :

Du 14 au 29 août inclusivement, manœuvres de la *landwehr*, et des troupes de ligne du 8e corps d'armée, dans et autour de Cologne ; le 29 août, marche de toutes les divisions du 8e corps d'armée vers le camp et les cantonnemens d'Enskirchen ; le 30, grande manœuvre du corps d'armée ; le 31, grande revue ; le 1er septembre, repos ; le 2 et le 3, manœuvres de campagne ; le dimanche 4, repos ; le 5, grande revue ou manœuvres ; les 6 et 7, manœuvres de campagne et bivouac ; le 8, repos, exercice de [illegible] et bivouac ; le 9, manœuvres de campagne et bivouac ; le 10, idem dans le camp et les cantonnemens ; le 12, grande revue des 7e et 8e corps ; le 13, retour à Cologne, repos. A partir du 6, les deux corps d'armée agiront ensemble, en présence du roi.

Une lettre de Berlin, du 17 juin, mande :

« On assure que S. M. a nommé hier, Meyerbeer, directeur-général de musique, aux appointemens de 3,000 thalers, et lui a en même temps accordé un congé annuel de six mois, afin qu'il puisse concilier les fonctions qui lui sont confiées ici avec les affaires qui l'appellent à Paris. Les fonctions de Meyerbeer ne s'étendront pas seulement au théâtre, elles comprendront aussi la direction des concerts de la cour. »

Dans le village de Friemar, situé à une lieue de Gotha, un incendie a dévoré 25 habitations, non compris les granges et les étables ; on manquait d'eau, les sources étaient taries.

— On écrit de Fribourg, le 18 juin, que cinq personnes ont péri dans l'incendie d'une ferme qui a éclaté le 13 à Unter-Spitzberg.

— On écrit de Berlin, le 18 juin :

« M. Schmidt, bourgmestre de Brême, a séjourné long-temps ici pour, au nom des trois villes anséatiques Hambourg, Lubeck et Brême, négocier avec nos autorités au sujet de leur accession au *Zollverein*. Dans le cas où cette accession aurait lieu, les princes allemands de l'association douanière garantiraient un emprunt de 30 à 40 millions de Marcs Banco que Hambourg a l'intention de contracter pour la reconstruction de la partie incendiée de la ville. »

— On écrit d'Augsbourg, le 19 juin :

Dans la matinée d'hier un individu, condamné pour offense à la Majesté royale, a fait amende honorable devant la statue du roi, au tribunal du cercle et de la ville d'Augsbourg, portes ouvertes, en présence du Sénat assemblé. Ce procès a été instruit, sans arrestation préventive de l'individu, qui a maintenant à subir deux mois de prison.

— On mande de Hambourg, le 17 juin :

« L'assemblée de la bourgeoisie (des propriétaires de maisons) qui a eu lieu hier, avait réuni 845 personnes. Une des propositions du Sénat a été rejetée. Toutes les autres ont été adoptées, entr'autres, celle de contracter un emprunt de 32,000,000 Marcs Banco, et celle relative à la reconstruction de la partie incendiée de la ville.

»La librairie Hoffmann et Compe. de notre ville a reçu aujourd'hui de Berlin un rescrit signé par trois ministres qui l'informe que, par suite du malheur dont elle a été frappée dans l'incendie de Hambourg, S. M. prussienne a levé l'interdit dont était frappé, dans ses états, le débit des ouvrages de fonds ou de commission de cette librairie. »

— On lit dans les journaux de Varsovie :

« S. M. l'Empereur, ayant été informé du désastre qui a frappé les habitans de la rue dite Gorodnaïa, à Varsovie, réduits à l'indigence par un incendie qui a dévoré seize maisons dans la journée du 11 (23) mai, a daigné transmettre, par le télégraphe, l'ordre de leur distribuer une somme de 33,333 fl. 10 gr. (5,000 roubles d'argent) à titre de secours. »

— Suivant des nouvelles de Smyrne du 29 mai, l'archevêque Hassahan y avait célébré pour la première fois, la Fête-Dieu par une procession solennelle, à laquelle était joint, par ordre du Pacha, un peloton de troupes turques. Tous les consuls y assistaient avec leurs nationaux, et les habitans turcs étaient accourus en foule pour être témoins de cet événement remarquable. Le Pacha lui-même s'est montré dans le quartier franc avec une suite nombreuse. Nulle part la tranquillité n'a été un seul instant troublée.

Extérieur.

RUSSIE.

Le *Journal de St.-Pétersbourg* du 14 juin, publie ce qui suit :

« S. M. l'empereur, voulant signaler l'anniversaire du mariage de S. A. I. Mgr. le Césarewitch grand-duc héritier par un acte de clémence envers les criminels déportés en Sibérie, qui, d'après le témoignage du gouverneur-général de la Sibérie occidentale, se sont montrés dignes de cette faveur par leur conduite et leur repentir, a daigné accorder diverses immunités à 85 criminels colonisés, dont 13 avaient déjà antérieurement obtenu l'autorisation d'entrer au service en Sibérie dans un rang inférieur à celui d'officier, et faire grâce des travaux forcés à 35 condamnés qui subissaient cette peine. »

AUTRICHE.

Une lettre de Vienne, du 16 juin, mande ce qui suit :

« On assure de bonne source que S. A. I. l'archiduc Jean, oncle de S. M. l'empereur, assistera aux manœuvres militaires qui seront exécutées, aux mois d'août et de septembre prochain, par quelques corps de troupes prussiennes, dans les provinces rhénanes.

»S. A. I. l'archiduc Frédéric a quitté hier, cette capitale, pour se rendre à Venise. De là, ce prince ira en Angleterre par mer.

»S. A. I. l'archiduc Charles-Ferdinand ne partira pour St.-Pétersbourg, que le 26 de ce mois ; il sera accompagné du général-major prince de Schwartzenberg. »

PRUSSE.

Nous avons dit avant-hier que le commerce de Kœnigsberg, a adressé au roi une supplique contre le renouvellement du cartel avec la Russie. Voici la teneur de cette supplique, d'après la *Nouvelle Gazette de Hambourg* :

« Il paraît que des commissaires russes sont arrivés à Berlin pour conclure avec la Prusse un nouveau traité de commerce. Nous ne pouvons cependant nous livrer à de grandes espérances, quoique, cette fois, on vienne au-devant de nous. La Russie a bien plus en vue la fermeture de ses frontières que son système prohibitif, et si une fois on lui donne, par le renouvellement du cartel pour la remise des déserteurs, les moyens de maintenir cette fermeture, alors des lois douanières et des dispositions fiscales viendront paralyser les concessions arrachées par la nécessité; nous devons donc tenir beaucoup plus à ce que la fermeture des frontières cesse, ce qui amènera des relations commerciales libres. Contre un système prohibitif, il y a des représailles commerciales même entre nations amies, et la Russie pourrait les craindre, d'autant plus que nous sommes en possession des embouchures des deux principaux fleuves de la Pologue ; tandis que des représailles contre la fermeture des frontières sont impossibles sans favoriser les vues de l'adversaire. Nous disons à dessein adversaire, parce qu'une fermeture des frontières, incompatible avec des alliances sincères et des relations de bon voisinage, n'est propre qu'à engendrer la haine. Celle-ci se manifeste contre ces mesures qui oppriment les deux pays, et que les voisins se réunissent pour éluder. Il en résulte une démoralisation dangereuse qui fait surtout des progrès parmi les habitans de nos frontières. Séduits par les offres des contrebandiers russes, nos paysans protègent la contrebande par bandes armées, d'où il résulte souvent des engagemens sanglans avec les troupes russes. Il n'y a rien à en redouter, quant à présent, pour le repos de l'état, mais la politique, qui n'est tolérante que tant qu'elle y est forcée, n'oublie rien aussitôt qu'elle peut fixer le jour du règlement de compte, et l'on sait combien les gouvernemens sont sensibles pour l'honneur et le bien-être de leurs sujets quand ils cherchent des motifs apparens de déclarer une guerre qu'ils désirent. Dans tous les cas, les inconvénieus que nous signalons ici sont dignes de toute la sollicitude de l'autorité supérieure, car l'honneur de nos armes peut être compromis, ne fût-ce que par quelques vils individus. Heureusement le remède est maintenant entre les mains de la Prusse.

»Sans un fort cordon militaire, la Russie ne peut pas conduire à fin son double système, et sans cartel avec la Prusse, l'établissement d'un pareil cordon est impossible, comme l'apprennent les expériences faites en dernier lieu. Le jour même où l'ancien cartel expirait, des soldats russes se sont mis à déserter parmi nous à Oletzko, à Lyck, etc., avec armes et chevaux, et d'après des bruits dignes de foi, tout un régiment était en dissolution. Malheureusement, par suite de la prolongation provisoire du cartel, on livre plusieurs soldats, dont quelques-uns furent immédiatement fusillés ou expirèrent sous le knout. Après un tel procédé qui ne peut se justifier qu'en temps de guerre, on ne peut guère imposer à la conscience de nos braves et loyaux *Landraths*, d'exécuter encore désormais les prescriptions d'un cartel dont ils ont les sanglantes conséquences devant les yeux, et ce, d'autant moins qu'ils doivent être convaincus que leurs scrupules fondés sur la religion, s'accordent avec les principes d'humanité de notre noble monarque. Il ne faut pas non plus perdre de vue (et dussions nous avouer en ceci une honte nationale), que nos gendarmes et nos paysans reçoivent des primes lorsqu'ils arrêtent ainsi des déserteurs russes, et ainsi ils font la chasse aux hommes, comme aux bêtes les plus féroces. Profondément émus, touchés par cet état de choses à l'intérieur, nous prions les représentans de notre commerce de faire observer humblement à S. M. notre roi vénéré, dont le noble caractère est ouvert à tous les sentimens d'humanité, dont le cœur prend une part si active aux souffrances d'autrui, que même les concessions avantageuses en apparence que nous fait le nouveau traité de commerce nous seraient pénibles, si elles devaient servir de base à un cartel. Nous serions prêts à supporter encore long-temps le système prohibitif russe qui nous appauvrit, à le subir avec une conscience pure, plutôt que de nous enrichir par un cartel. Les avantages matériels d'un procédé qui se fonde sur la morale ne feront pas faute. La Russie, dans l'impossibilité de soutenir la fermeture de ses frontières, se verra forcée de revenir à des principes plus équitables, et de proposer des conditions qui soient en rapport aussi bien avec la dignité et l'humanité de la Prusse, qu'avec les intérêts bien entendus des sujets des deux nations. Le roi profitera, personne n'en doute, de son voyage actuel en Russie, pour s'entretenir sérieusement avec l'empereur sur le changement de ce qui se passe actuellement aux frontières. »

ANGLETERRE.

Des réjouissances publiques ont eu lieu à Londres, le 20 juin, jour anniversaire de l'avènement au trône de S. M. la reine Victoire. Des salves d'artillerie ont été tirées au parc et à la Tour. Le soir, un grand nombre de maisons ont été illuminées.

— Le 21 juin, S. M. la reine a tenu une cour au palais de Buckingham. A cette occasion, Aly-Effendi, nommé ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la Sublime-Porte, près de la cour de St.-James, a eu sa première audience de la reine, à qui il a eu l'honneur de présenter ses lettres de créance.

— L'ambassadeur de France et le ministre de Prusse ont travaillé le 21, au *Foreign Office*.

— La *Gazette de Londres*, du 21 juin, annonce qu'il a plu à la reine d'approuver la nomination de M. Charles Francis Edward Herbet, en qualité de Consul de France, à Dublin.

— On lit dans le *Morning Chronicle* :

« On ne se souvient pas à Newgate d'y avoir vu un prisonnier

[illegible] plus vite : ils s'en gardent bien. D'abord ils vont, bras dessus bras dessous, voir le baron de Chantal, qui demeure à la Place-Royale, et auquel on ne peut se dispenser de faire une visite. De là, ils envoient chercher leurs chevaux. Ils donnent rendez-vous à quelques amis chez les Guillemins, barbiers à la mode, où l'on mange dans l'après-dîner. Ils veulent seulement y prendre une petite collation en manière d'adieu. Dans le trajet, ils rencontrent le marquis de Beuvron et Buquet, qui se sauvent équipés en voyageurs.

— Vous n'avez plus besoin de moi? leur crie Bouteville au passage.

— Non vraiment, répond Beuvron : j'ai hâte de voir l'Angleterre. Je ne vous veux plus de mal, et vous souhaite bonne chance.

Le marquis pique des deux et fait bien, car les gens du roi devaient le manquer de quatre heures à son départ de Calais pour Douvres. Bouteville et Deschapelles, moins pressés que lui, vont prendre leur collation. La compagnie se trouve si aimable, qu'ils demeurent une heure à table. Quelques minutes de plus ne sont pas une grande affaire: il ne serait pas civil de quitter Paris sans prendre des nouvelles du tiers blessé. Passer à l'hôtel de Mayenne et assister au pansement du pauvre La Berthe est un devoir impérieusement commandé par le savoir-vivre. Un ami d'une prudence exagérée accourt tout ému dire à ces messieurs que le roi est au Louvre et qu'il peut les faire arrêter, d'une minute à l'autre ; mais ils répondent qu'ils ont bravé bien la présence du roi avant que de se battre, et cet homme, comprenant sans doute le ridicule de son observation, n'ose plus insister. Pour peu qu'on les y eût poussés, Bouteville et Deschapelles seraient allés le soir à l'hôtel de Bourgogne. Heureusement, à la nuit tombée, n'ayant plus rien d'important qui les retienne, ils se déguisent en courriers, embrassent leurs compagnons, et se mettent en route. Ils font quarante-neuf lieues d'une traite, partie avec leurs chevaux, partie avec ceux de la poste. Le lendemain, arrivés à Vitry-le-Brûlé, ils dînent paisiblement à l'auberge, se reposent de leurs fatigues et se mettent au lit, en défendant expressément qu'on les éveille avant huit heures du matin.

Apparemment le hasard avait perdu patience. Ennuyé de servir toujours des gens qui se gouvernent aussi mal, il les abandonne à leur imprudence, lorsqu'il n'aurait plus qu'une dernière faute à réparer pour leur sauver la vie. Tandis que ces jeunes fous dorment profondément, Mad. la présidente de Mesmes, voyant son fils mort, envoie des amis à elle au château de Bussi, dans la crainte que la comtesse de Vignory, sœur de son premier mari, ne s'empare des biens, comme tante et héritière naturelle du défunt. Bussi avait des terres considérables en Champagne. Deux gentilshommes, parens de la présidente, remarquent sur la route des courriers plus pressés qu'eux, et demandent à chaque relai qui ils sont. Un postillon de Château-Thierry leur apprend qu'il vient de conduire le baron de Bouteville et le comte Deschapelles. Au lieu de s'arrêter où ils ont dîné, ces gentilshommes suivent les voyageurs à la piste. Une fois qu'ils les savent endormis dans une auberge, l'un d'eux reste pour les surveiller et l'autre va chercher main-forte à Vitry-en-Parthois. Le prévôt du pays, accompagné de ses archers, frappe au point du jour à la porte de l'hôtellerie. Bouteville et Deschapelles, couchés dans la même chambre, sont éveillés par des gens armés, qui s'emparent de leurs épées.

— Habillez-vous, messieurs, leur dit le prévôt ; j'ai l'ordre de vous arrêter.

— Vous nous prenez pour d'autres, répond Deschapelles. Nous sommes des gens de qualité qui voyageons.

— Ne vas-tu pas faire le doucet avec ce sergent ! interrompit Bouteville. Allons, allons, nous en serons quittes pour le coup de hache.

Ils se lèvent en badinant, comme s'il s'agissait d'une partie de plaisir. On les enferme sous bonne garde à la Maison-de-Ville de Vitry-en-Parthois ; leur gaieté se soutient jusqu'au jour où l'ordre du roi, porté par M. de Faverolles, enseigne des gardes-du-corps, commande qu'on sépare les prisonniers. Ce moment leur parut cruel ; après s'être embrassés, ils commencent enfin à comprendre que les cardinaux et les édits sont choses graves. Le marquis de Gordes, capitaine des gardes, vient les chercher avec cinq compagnies d'infanterie et deux de chevau-légers. Le 31 mai, à deux heures du matin, les portes de la Bastille s'ouvrent pour recevoir Bouteville et Deschapelles.

Tant à cause de la haute naissance des prisonniers que pour l'honneur de l'édit, une grande solennité fut donnée au procès. Par lettres du 1er juin, le roi mande le Parlement au Louvre, toutes affaires cessantes, pour juger les accusés immédiatement. Une commission envoyée à la Bastille procède aux interrogatoires ; la permission accordée à l'évêque de Nantes de visiter les prisonniers *pour mettre leurs consciences en bon état*, témoigne assez de la fin tragique qui se prépare.

Par suite de l'accord du tribunal avec la sévérité du roi et de la colère du cardinal, cette cause fut menée avec une vigueur et une célérité approchant de la passion. Afin de ne pas nous abîmer dans les détails de la procédure, nous dirons seulement que la famille de Montmorency présenta une requête au Parlement pour récuser les juges, mais que cette requête fut mise à néant, et le procès poursuivi activement selon les formes voulues.

Le jour de la Fête-Dieu, le roi, sortant de la chapelle où il avait communié, vit tout-à-coup tomber à ses pieds une belle et jeune femme, le visage inondé de larmes, les bras étendus vers lui sans pouvoir parler. Il profita du trouble où elle était pour passer outre ; mais les sanglots et le désespoir de Mad. de Bouteville en avaient dit plus que le roi n'en voulait entendre. C'était toujours une chose étonnante pour Louis XIII, que d'éprouver quelque mouvement de sensibilité. Il s'écria en s'éloignant : « La femme me fait pitié ; mais mon autorité ne doit point fléchir. » Ce spectacle parut cependant l'avoir frappé, car il envoya dire à Mad. de Bouteville qu'il donnait permission à elle et à ses parens de voir et de solliciter les juges. Comme s'il se fût déjà repenti de cette douceur, il ajouta que la volonté du tribunal serait ensuite exécutée dans son entier.

Le prince de Condé et le maréchal de Montmorency, retenus dans leurs gouvernemens, écrivirent au roi deux lettres respectueuses en faveur de leur parent. La réponse de Sa Majesté au maréchal a été conservée. Elle est postérieure à la mort de Bouteville. Ce n'est qu'un protocole bienveillant qu'il serait superflu de rapporter ici. A la prière de l'évêque de Nantes, les deux accusés firent leurs soumissions au cardinal, et lui demandèrent d'intercéder pour eux auprès du roi.

Le 20 juin, le conseiller Pinon lut à la grand'-chambre le rapport et les premiers interrogatoires. Le chevalier du guet, assisté des quatre compagnies des gardes, amena les prisonniers devant la cour. Bouteville ne voulut rien dire pour sa défense. Deschapelles au contraire parla long-temps avec une grande liberté d'esprit. Dans son discours, il s'efforça de prouver que lui seul avait mérité de mourir, et qu'il avait entraîné son cousin à se battre ; il rappela les occasions où Bouteville s'était distingué au service du roi, et faisant remarquer à la Cour qu'un homme aussi courageux était bon à conserver (d'autant qu'il avait femme et enfans), il offrit sa propre vie à la rigueur des lois, « sachant bien qu'il ne la pouvait défendre avec apparence de raison. » Cette générosité imprévue causa une émotion profonde dans l'assemblée, mais elle ne servit qu'à relever encore le caractère de ces pauvres jeunes gens, en inspirant à leurs juges une compassion stérile. L'arrêt n'en fut point adouci.

Bouteville et Deschapelles furent condamnés à avoir la tête tranchée. Le premier n'ayant pas tué son adversaire, il semble que le nouvel édit dût lui appliquer une peine moins rigoureuse. Ce fut donc à cause des circonstances aggravantes qu'on recourut à l'ancienne loi, en vertu de la faculté laissée aux juges d'y remonter. Pour Bussi-d'Amboise, dont l'ancien édit eût confisqué tous les biens, on revint au nouveau, qui n'en saisissait que le tiers. Cette partialité de la cour en faveur d'un confrère blessa beaucoup le cardinal, qui dit au roi le lendemain : « Il ferait trop bon, à ce compte-là, être parent du président de Mesmes. » Sans doute, afin de laisser à Sa Majesté le temps de songer à la clémence, le Parlement accorda un sursis de trois jours à l'exécution.

Le 21 juin, la princesse de Condé, les duchesses de Montmorency, d'Angoulême, de Vantadour, et Mme de Bouteville, se rendirent au Louvre et demandèrent à parler au roi. Ce prince dit à M. de Bassompierre de porter à ces dames son refus de les recevoir.

— Sire, répondit le maréchal, comment le pourrais-je? elles sont toutes mes parentes.

Le roi donna l'ordre à M. de Bellegrade, qui l'exécuta bien à contre-cœur. M. le cardinal avait employé une partie de la nuit à écrire sur cette affaire un long Mémoire au roi, où l'on remarque, en dépit de sa sévérité, que son âme est partagée entre l'intérêt de sa politique et une pitié qu'il ne peut dissimuler.

aussi désolé que John Francis depuis sa condamnation. Après avoir été conduit ou plutôt porté dans la cellule où il est maintenant enfermé, il se laissa tomber sur une chaise et se mit à pleurer et à pousser des gémissemens affreux. Toutes ses réponses prouvent qu'il avait l'espoir d'être renfermé à Bedlam ou dans quelque autre établissement où il serait nourri sans être obligé de travailler. Il jure, à travers ses sanglots, qu'il n'a jamais eu l'intention de faire aucun mal à la reine, et que tout ce qu'il a cherché, c'est le renom que se sont acquis d'autres personnes qui paraissent attenter aux jours de leur souverain. Le lendemain, il était plus calme; il a reçu la visite de son père en présence des Schériffs et de l'aumônier. Répondant aux interpellations de son père et de son avocat, il jure qu'il n'a jamais parlé de son projet à qui que ce soit. Tout, enfin, annonce que le bruit qu'a fait l'attentat d'Oxford et la ridicule sympathie qui s'est manifestée en faveur de ce prisonnier, ont poussé ce malheureux jeune homme au crime qui va lui coûter la vie. « Si, disait Oxford à quelqu'un qui est allé le visiter, ils m'avaient pendu haut et court après mon attentat, personne n'aurait essayé de m'imiter. »

— Pendant la semaine finissant le 16 juin, il a été exporté du port de Londres, la quantité de métaux précieux ci-après :

Argent monnayé	Hambourg	42,000	onces.
id. id.	Rotterdam	5,000	»
id. Hong Kong et Macao		5,000	»
Argent en barres	Madras et Calcutta	24,306	»
id.	Hambourg	13,000	»

— Dans sa séance du 18 juin, la Chambre des Communes s'est occupée du bill [illegible] O'Brien, tendant à défendre aux compagnies de chemins de fer d'enfermer les voyageurs dans les voitures, a été repoussée par 92 voix contre 69. M. Ch. Russell, président de la Compagnie du chemin de fer du *Great-Western*, a dit à cette occasion que toutes les voitures qui ont péri dans l'accident arrivé sur le chemin de fer de Versailles, étaient des voitures de seconde classe qui sont ouvertes au-dessus et sur les côtés, de sorte que les voyageurs auraient pu s'en échapper aussi facilement que si elles eussent été ouvertes. L'orateur est contraire en principe à la proposition qui demande que les Compagnies soient obligées à laisser les voitures non fermées, parce qu'il la croit plus propre à donner lieu à des accidens que la fermeture de ces véhicules. Sir Robert Peel a répliqué que le public étant le meilleur gardien de sa propre sécurité, il vaudrait mieux, à son avis accorder au bureau du commerce un pouvoir discrétionnaire plutôt qu'un pouvoir obligatoire. Une autre motion tendant à obliger les Compagnies de chemins de fer à chômer les dimanches, a été écartée par 105 voix contre 8.

Les dernières nouvelles de Port-Natal annoncent que sur la réception de la proclamation du gouverneur du Cap, portant que les *Boers* émigrés ne peuvent être considérés comme une nation indépendante, et sur la nouvelle qu'ordre avait été donné pour faire marcher des troupes contre Port-Natal, le commandant-en-chef du fort Nouvel Amsterdam et des troupes de la république sud-africaine, M. J. W. J. Pretorius, avait rendu, le 26 janvier, l'ordre du jour que voici :

ORDRE DU JOUR.

« Citoyens et alliés,

» Le temps est arrivé où vous devez [illegible]. Un corps de troupes britanniques se montrera bientôt sur nos frontières, pour nous sommer de rendre le pays que nous avons si chèrement acheté. Nous soumettrons-nous comme des lâches! Impossible! Rappelez-vous ces heureux jours, où, avec environ 200 hommes, vous avez mis en fuite un millier d'assassins; où vous avez semé dans leurs rangs la mort et la dévastation. Ayez confiance en Dieu; c'est lui qui sera notre appui.

» Compagnons d'armes, le noble conseil du peuple de la république sud-africaine, donne l'ordre, que 3000 hommes se rendent immédiatement sur les frontières, et qu'ils s'y campent avec leurs officiers commandans respectifs; ils devront avoir avec eux les munitions de guerre nécessaires et quelques pièces de campagne. Le conseil du peuple désire que vous veilliez sur nos droits, et que vous ne souffriez pas qu'un seul Anglais mette le pied sur notre territoire, afin de violer nos droits. Montrez donc que vous êtes des hommes, oui des hommes issus du sang hollandais, et faites voir aux Anglais, qu'aussi le courage hollandais se déploie à la partie méridionale de l'Afrique.

» Ne vous comportez pas comme des lâches, car songez que la République vous [illegible] et ayez de la fermeté; alors une récompense vous est assurée.

» Le noble conseil du peuple ordonne enfin que les autres troupes se tiennent prêtes à entrer en campagne. *Vive la République sud-africaine! Vive le noble Conseil du peuple!* »

On disait que le Conseil du peuple avait envoyé une dépêche à S. Exc. le gouverneur, et que la réponse déciderait s'il y aurait ou non des hostilités. Une partie des *Boers* voulait chercher un refuge dans l'intérieur, en sorte que l'occupation de Natal ne servirait pas à grand'chose, à moins que tout le pays ne fût occupé simultanément.

Il a été formé au Cap de Bonne-Espérance une Société pour la pêche de la baleine, composée de 200 actions. Le but est d'acheter un navire de 300 tonneaux, et de faire dépendre l'extension de l'entreprise du résultat du premier voyage.

ESPAGNE.

Des troubles ont éclaté à Barcelonne dans la journée du 16. On a voulu forcer les prisons aux cris de *Vive la République!* Une charge de cavalerie a dispersé les rassemblemens. On craint de nouveaux désordres. Une protestation signée par la municipalité et la députation provinciale de Burgos, déclare dénué de fondement le projet qu'on attribuait aux habitans de cette ville de vouloir se révolter et de proclamer la Constitution de 1812. Les journaux de Barcelonne vont jusqu'au 14. Ils parlent d'alliées et de venues de bandes factieuses; mais les nouvelles sont [illegible] pour eux. Les troupes commencent à être mises en mouvement. En voici la preuve: Le chef politique de Lérida a annoncé au ministre de l'intérieur, le 10 de ce mois, qu'une bande de 7 hommes, qui s'était jetée depuis quelque temps sur ce district, est rentrée de nouveau en France.

FRANCE.

On écrit de Brest, le 16 juin: « La division sous les ordres de l'amiral Casy doit, nous assure-t-on, prochainement mettre à la voile, pour aller faire des évolutions dans la Manche, et se montrer au roi pendant le séjour que S. M. fera au château d'Eu.

Le 20 juin, Mgr le duc d'Orléans et Mgr le prince Bernard de Saxe-Weimar, ont visité le dépôt général de la guerre. Le lieutenant général Pelet, directeur général de cet établissement, accompagné des chefs des diverses sections, a reçu LL. AA. et leur a présenté d'abord un exemplaire de la nouvelle carte de France, les principales cartes qui ont été gravées sous sa direction, les sept premiers volumes du Mémorial et les matériaux du 8e. Ce dernier volume doit comprendre les trois campagnes de 1805, 1806 et 1807, ainsi que les cartes et plans des divers champs de bataille de cette époque.

Le général directeur a montré ensuite la salle où se trouvent réunies les correspondances de la grande armée et de l'empereur Napoléon. M. le prince de Saxe-Weimar a examiné avec d'autant plus d'intérêt cette récente partie des archives, qu'il a lui-même combattu dans les rangs de l'armée française, où il a reçu pendant la campagne de 1809, la croix de la Légion-d'Honneur des mains de l'empereur. Il a vu avec non moins de satisfaction, les anciennes archives dont les collections remontent aux [illegible] du règne de Louis XIII. Il a lu plusieurs pièces, parmi lesquelles on peut citer les lettres écrites par Louis XIV, celles de Gaston et de Philippe d'Orléans, de Condé, de Turenne, de Vendôme, de Villars, de Catinat, etc.

Après avoir parcouru les diverses époques de notre histoire militaire, LL. AA. ont visité la bibliothèque, composée en très-grande partie d'ouvrages militaires, et où chaque officier est admis à consulter les auteurs qui ont écrit sur l'art de la guerre.

LL. AA. ont visité ensuite les salles de la nouvelle carte de France. Elles ont examiné avec intérêt la marche suivie dans l'exécution des travaux depuis la réduction des levés jusqu'à la gravure sur cuivre. Elles ont voulu voir également au moyen de quelle série d'observations ont été mesurées les deux parallèles qui ont servi de base avec le méridien de Paris, aux opérations fondamentales de la grande carte du royaume.

La collection des cartes manuscrites a fixé également l'attention de LL. AA. qui ont vu avec intérêt les levés des champs de bataille de la guerre de sept ans, ceux de nos dernières guerres; et enfin les levés de nos ingénieurs pendant la campagne d'Egypte.

De là, les princes se sont rendus dans les salles où sont réunis les Mémoires militaires et les levés topographiques exécutés par les officiers d'état-major et par les officiers et sous-officiers d'infanterie, et de cavalerie.

Cette partie du dépôt de la guerre n'est pas la moins importante, car elle montre les grands progrès que le goût de l'étude a faits dans les corps, surtout dans ces derniers temps.

S. A. R. le duc d'Orléans et S. A. S. le prince de Saxe-Weimar ont paru pleinement satisfaits de leur visite à l'établissement qui, depuis son origine, n'a cessé d'augmenter ses grandes collections, et où l'écrivain militaire est toujours assuré de trouver les matériaux qui peuvent le guider dans ses travaux.

Le *Moniteur* publie l'article suivant :

« M. le vicomte de Cormenin vient de publier une brochure intitulée : *Avis aux Contribuables* dont certains journaux ont fait grand bruit. A en croire l'ancien Député de l'Yonne, nos créances sont dilapidées, nous marchons vers un abîme et la banqueroute est inévitable.

» Si le danger était aussi imminent qu'il l'annonce, il aurait, ce nous semble, de grands reproches à se faire. Comment aurait-il attendu si tard pour les signaler? Comment n'aurait-il pas porté à la tribune ses chiffres et ses sinistres prophéties, lorsqu'il était possible encore d'arrêter le mal, ou du moins de le réduire beaucoup?

» Heureusement pour l'honneur de l'ancien député, il n'en est pas ainsi. Il n'a point par son silence, failli aux devoirs qui lui étaient imposés. Il les a respectés, au contraire, il a compris que la tribune n'admettait pas les assertions hasardées, les réticences calculées. Il a attendu pour faire usage de ses moyens, non seulement que les Chambres fussent séparées, mais encore qu'il ne fût plus revêtu d'un caractère qui commande de la modération et de la réserve.

» Ce n'est, au surplus, que dans la forme que l'*Avis aux Contribuables* présente quelque chose de particulier. Le fond ne fait que reproduire des objections auxquelles plusieurs orateurs, et les ministres de l'intérieur, des travaux publics et des finances ont pleinement répondu dans le cours de la session qui vient de finir. Aussi, une réponse n'avait-elle pas paru nécessaire d'abord, et si nous nous décidons à dire quelques mots sur la brochure nouvelle, c'est afin d'ôter à la malveillance et à la mauvaise foi tout prétexte pour chercher, comme on le fait déjà, à persuader aux gens ignorans et crédules que les argumens de M. de Cormenin n'admettent par de réfutation.

» Après avoir présenté le résumé des deux budgets récemment votés des déficits et dépenses extraordinaires et des voies et moyens extraordinaires aussi, l'auteur y ajoute les dépenses nécessaires qui n'ont pas été votées, et arrive à un déficit de 848 millions à la fin de 1855. Avec sa manière de procéder, on doit lui savoir gré de n'avoir par porté ce déficit à une somme beaucoup plus considérable. C'est ainsi qu'au lieu de prévoir une dépense nouvelle de cent millions pour les routes royales déjà dotées de 84 millions par les lois rendues depuis 1837, il pouvait élever le chiffre à 200 milliards 300 millions.

Il est évident, et l'observation en a déjà été faite plus d'une fois, que si l'on veut faire exécuter d'ici à 1855 des travaux en tout genre dans une proportion cinq ou six fois plus forte que ce qui a jamais été fait dans un espace de temps égal, on obtiendra un chiffre de dépenses qui pourra paraître effrayant.

Et cependant il n'est pas exact de dire que les 848 millions de M. de Cormenin formeraient un véritable déficit. S'il a mis un soin minutieux à indiquer toutes les dépenses, à faire entrer en ligne de compte, et avec raison d'ailleurs, les intérêts de la partie de l'emprunt non négociée, et ceux qui seront à payer à l'amortissement pour la consolidation de ses bons, il a gardé le silence sur les ressources que continuera d'offrir le développement de la richesse, de l'industrie et de la population. M. le ministre des finances a montré à la tribune de la Chambre des Députés comment l'extension des travaux productifs avait presque doublé l'augmentation moyenne par année de nos produits, comparativement aux dernières années de la Restauration.

Si cette moyenne ne fléchissait pas, cette seule cause produirait, jusqu'en 1855, une somme totale de 1,730 millions, c'est-à-dire plus du double du déficit si souvent signalé par M. de Cormenin. Sans doute, tout n'est pas certain dans cette ressource, et il est évident qu'il ne faudrait pas y compter si les

---

« Il ne s'agit plus, dit-il, d'une simple infraction des édits, mais d'une habitude à les rompre, d'une profession publique de mépriser l'autorité royale.... Il n'y a eu, depuis six ans, de querelle dont ces jeunes gens n'aient été ou l'occasion ou la cause. Ils ont toujours fait les gladiateurs, et réduit en art ce qui tend à la destruction de la nature. Au lieu que jusqu'ici, les duels n'ont été en usage que pour repousser les injures particulières, il semble que ces messieurs les aient recherchés, surtout en cette dernière occasion, où ils ont choisi Paris, un lieu public, la Place-Royale, pour jouer, à la vue de la cour et de toute la France, une sanglante et fatale tragédie pour l'état, en violant la dignité de votre présence, les lois du royaume et la majesté de la justice.

» Tacite dit que rien ne conserve tant les lois en leur vigueur que la punition des personnes desquelles la qualité se trouve aussi grande que les crimes.

» Les condamnés appartiennent aux plus illustres maisons de ce royaume; l'un d'eux a rompu vingt-deux fois les édits, c'est-à-dire qu'autant de fois il a hasardé sa vie, autant de fois il a mérité de la perdre.....

» Il serait à craindre que l'impunité ne fît autre effet sur leurs esprits que de les rendre plus insolens, la raison ayant eu jusqu'ici si peu de pouvoir sur eux, qu'on peut conjecturer qu'elle n'en aura pas davantage à l'avenir....

» Il est question de couper la gorge aux duels ou aux édits de Votre Majesté... Reste à voir s'il ne vaut pas mieux conserver grande quantité de noblesse par la punition de deux personnes, que d'exposer mille gentilshommes à leur perte par le salut de deux particuliers...

» Cependant, il est impossible d'avoir le cœur noble et de n'être pas touché de leur misère. Leur jeunesse et leur courage émeuvent même à compassion leurs ennemis....

» Toute la France parle en leur faveur.... Les services des pères et des oncles de Boutteville, qui ont suivi les armes du feu roi dans une religion contraire, et dans des temps fort difficiles, ne sont pas peu considérables.

» On représente que Boutteville eut, au siège de Saint-Jean, un cheval tué sous lui à votre service; qu'il fut enterré dans une mine à Royan, qu'on le vit des premiers à l'assaut de Ville-Bourbon; qu'il se distingua dans la dernière bataille navale gagnée par Votre Majesté.

» On dit qu'il n'a jamais rien fait contre les lois de l'honneur du monde, ni pensé à violer celles de l'humanité, n'ayant jamais exercé aucune cruauté contre ceux de qui le sort des armes avait soumis la vie à sa discrétion.

» On ajoute que cet appétit déréglé des combats est une maladie de l'esprit, qui est maintenant en son période, et dont il guérira par la maturité de l'âge.

» Mais ces raisons, pour parler nettement, émeuvent et ne persuadent pas. Elles ne servent qu'à faire condamner avec larmes ceux mêmes dont on voudrait racheter la vie par son propre sang.

» Boutteville, servant votre majesté, a fait son devoir. Contrevenant à vos édits, il a fait ce qu'il n'a pu faire sans crime.

» Aussi n'allègue-t-on pas ses bonnes actions pour l'exempter du châtiment des mauvaises; mais on estime que votre majesté, qui est l'image de Dieu, doit se gouverner à son exemple. Dieu a pardonné à Salomon en considération de David son père...

» La miséricorde des rois doit avoir quelquefois autant d'étendue que leur puissance.

» Les plus sévères ont souhaité de ne pas savoir écrire, lorsqu'il était question de signer la condamnation de ceux qui avaient attenté contre leurs personnes et leurs états : *Nihil gloriosius rege impune læso.* Il n'y a rien de si grand qu'un prince qui, étant offensé, pardonne. »

M. le cardinal termine son Mémoire en demandant au roi la commutation de la peine en prison perpétuelle; mais la pitié qui avait su pénétrer dans le cœur du plus inflexible des ministres ne sut point se faire jour jusqu'à celui de Louis XIII. Ce prince maintint dans son entier la sentence du Parlement, et traça lui-même au chevalier du guet l'ordre des précautions et de la marche des troupes pour l'exécution des condamnés.

— Sire, dit le chevalier du guet, si on venait à crier grâce dans le chemin, comment vous plaît-il que je m'y comporte?

— Prenez et arrêtez ceux qui crieront grâce, répondit le roi; emprisonnez-les, et faites parachever l'exécution.

Pendant les trois jours du sursis, les deux prisonniers semblèrent avoir changé d'humeur ensemble. Deschapelles avait hérité de la gaieté de son cousin, tandis que Boutteville tombait dans la mélancolie. Il ne voulut écrire à personne, excepté au roi, pour demander sa grâce. Deschapelles, au contraire, fit des lettres pour sa mère, pour Mme de Montaigu sa sœur jumelle, pour ses frères et ses amis; il écrivit même à Beuvron, à la mère de Bussi-d'Amboise, et à Mme de Boutteville, qu'il tâche de consoler en lui disant qu'il ne se pouvait faire compagnie jusqu'à la fin à son mari.

Le 22 juin, à onze heures du matin, le guichetier, en entrant chez Boutteville, le pria de lui donner une bague qu'il portait au doigt, et dont il n'avait plus que faire; c'est ainsi que le condamné apprit que ce jour était le dernier pour lui. Boutteville donna la bague; mais, comme ce misérable guichetier osa encore lui demander ses gants, qui étaient fort beaux, il lui tourna le dos avec mépris et jeta les gants par la fenêtre.

Deschapelles jouait au piquet avec ses gardiens, lorsqu'on lui annonça la fatale nouvelle. Il distribua ses hardes aux gens de la prison et donna jusqu'au manteau qu'il avait sur lui, en disant que la journée serait assez chaude. On les conduisit tous deux à la chapelle de la Bastille où ils entendirent la lecture de leur sentence. M. l'évêque de Nantes et deux autres prêtres les gardèrent trois heures dans un jubé pour les préparer à la mort.

La chaînes des rues étaient tendues aux environs de la place de Grève depuis le point du jour. [illegible]

Pendant le trajet, le bourreau, qui était dans la charrette, leur coupa les cheveux par derrière. Comme Boutteville avait sur les tempes de longues boucles fort belles, selon la mode du temps, le bourreau voulut les abattre. Boutteville y porta ses mains pour les défendre des ciseaux.

— Eh quoi! mon fils, lui dit l'evêque de Nantes, vous pensez encore au monde!

Il ne résista plus, et récita tout bas sa prière en regardant tristement ses cheveux coupés. Bouteville monta le premier sur l'échafaud. Il refusa de se bander les yeux et demeura ferme sur ses genoux en recevant le coup mortel.

— Monsieur l'évêque, dit Deschapelles, priez pour lui.

Deschapelles franchit ensuite l'escalier très-lestement, et en montrant du doigt une masse ensanglantée sur laquelle était un drap, il dit à l'exécuteur :

— Est-ce là le corps de mon cousin?

— Oui, monsieur, répondit cet homme.

— Eh bien! dépêche, que je meure.

Le bourreau reprit son épée qu'un valet essuyait, et d'un seul coup fit voler la tête à quatre pas. On porta les deux corps à l'hôtel d'Angoulême, où ils furent embaumés. On les rendit ensuite à leur famille qui les enterra l'un près de l'autre à Montmorency.

Après ce sacrifice, le cardinal crut sans doute la coutume des duels anéantie pour toujours. Elle s'arrêta un moment, en effet, étonnée de ce spectacle tragique; mais l'édit de 1626 avait reçu un coup profond. Le retour d'une semblable vengeance devenait impossible. La loi [illegible] le point d'honneur restèrent en présence comme des héros [illegible] suspendent le combat. L'édit épuisé par ce premier effort [illegible] me s'il eût débuté par un crime, tandis que le duel, qui [illegible] maladie organique dont la constitution des gentils[illegible] débarrasser, reparut bientôt avec timidité, [illegible] n'osa le poursuivre. Cependant les querelles [illegible] se battait pas du moins sans motifs sérieux [illegible] point d'honneur reprit ses [illegible] d'Autriche, on vit encore beaucoup [illegible] que le point eu qu'à vouloir une chose [illegible] des lois, on se d'honneur. Plutôt de [illegible] battit rarement de son temps. Dans le dix-huitième siècle malgré des édits de la dernière rigueur, le duel se releva. On sait que la gloire militaire de l'empire [illegible] aujourd'hui même, et vraisemblablement il vivra aussi long-temps en France que le sentiment de l'honneur et de la dignité personnelle.

PAUL DE MUSSET.

électeurs suivaient les conseils de M. de Cormenin, et envoyaient ses amis en majorité à la nouvelle Chambre ; mais le gouvernement a basé ses calculs sur le maintien de sa politique, et l'espoir qu'il fonde sur des améliorations dans les revenus publics est d'autant plus légitime, que déjà cet accroissement moyen de 19 millions par an, est réalisé pour 1842 dans les cinq premiers mois seulement, et que les travaux qu'il entreprend sont de nature à donner une nouvelle impulsion aux recettes de tout genre.

Les réflexions sur le déficit sont suivies de rapprochemens entre les produits des contributions directes en 1830 et en 1843 ; on en indique les résultats en annonçant que les contribuables ne les trouveront pas *très-curieux* : nous devons ajouter qu'ils ne sont pas *très-exacts*. Peu familiarisé avec ces matières, M. de Cormenin, en relevant l'augmentation constatée sur les contributions, a supposé que le nombre des contribuables n'avait pas augmenté en même temps ; d'où il conclut que celui qui payait une certaine somme en 1830 en paiera une infiniment plus considérable en 1843.

Voici les rectifications qu'il faut faire à ses calculs :

Patentes.	En 1830	En 1843.
Montant des contributions.	26,256,563	41,932,530
Nombre des contribuables	1,163,255	1,440,000
Cote moyenne	24 fr. 30 c.	[illegible]

[illegible] 19 c. p. % au lieu de 48 fr. 39 c. ; ainsi, celui qui paierait 200 fr. paie aujourd'hui 239 fr. 50c., et non 296 fr. 78c., comme le prétend M. de Cormenin.

Personnel et mobilier.		
Contribution	44,272,059	56,562,600
Nombre de cotes	5,198,683	6,150,000
Cote moyenne	7 fr. 93 c.	9 fr. 19 c.

Soit 15 fr. 88 c. p % au lieu de 37 fr. 04 c.

Portes et fenêtres.		
Contribution	15,525,002	31,778,604
Nombre d'ouvertures	26,892,316	43,473,183
Moyenne par ouverture	57 c.	73 c.

Soit 28 fr. 07 c. p. % au lieu de 104 fr. 69 c.

Celui qui payait en 1830, 100 fr. de portes et fenêtres, paie donc aujourd'hui 128 fr. 07 c. et non 204 fr. 69 c. chiffre de la brochure.

Celui qui, en 1840, payait 200 fr. de contribution personnelle et mobilières, et de portes et fenêtres (par portion égale), paie en 1843, 243 fr. 75 c. au lieu de 341 fr. 73 c.

Les erreurs sont grandes, comme on le voit et les augmentations bien moins considérables que ne l'a pensé M. de Cormenin. Il reconnait lui-même que l'emploi des centimes affectés aux écoles primaires, aux chemins vicinaux, aux routes départementales, a été utile ; or, c'est précisément à cela qu'ont été appliquées les augmentations dont il se plaint. Depuis dix ans, sauf 3 cents, ajoutés aux patentes en remplacement du timbre des livres de commerce, dont les patentables ont été affranchis, il n'en a pas été ajouté un seul, pour dépenses générales de l'état, au principal des contributions directes, il en a même été retranché au profit des départemens.

Mais pourquoi M. de Cormenin, qui a mis beaucoup plus de zèle que d'exactitude à relever les accroissemens des charges des contribuables depuis 1830, n'a-t-il pas parlé des réductions diverses qui ont allégé le poids de ces charges ?

Pourquoi, dans sa vive sympathie pour les pays vinicoles, a-t-il oublié le sacrifice de 40 millions, consenti en 1830 sur l'impôt qui frappe leurs produits ?

Pourquoi ne mentionne-t-il pas les réductions nombreuses opérées sur nos tarifs, particulièrement sur les houilles et sur les droits de navigation ?

Pourquoi lui, qui s'est fait si souvent le défenseur des classes ouvrières et de leur moralité, ne rappelle-t il pas la suppression des produits de la loterie et de la ferme des jeux ?

Pourquoi, après avoir exposé aux contribuables le tableau de nos dépenses, ne les compare-t-il pas aussi à celles qui avaient lieu avant 1830, et ne leur dit-il pas que si elles sont plus considérables aujourd'hui, ce n'est pas que la liste civile ait été augmentée, car elle est descendue de 32 millions à 14 ; ce n'est pas que les hautes fonctions coûtent plus cher, car les traitemens des ministres, des maréchaux, du Conseil-d'État, de la cour des comptes, des premiers présidens et procureurs généraux, des archevêques et évêques, des directeurs-généraux, des préfets, ont été réduits ?

C'est que la situation des magistrats des petits tribunaux a été améliorée ;

Que les desservans des communes rurales ont été mieux traités, et le nombre de succursales augmenté ;

Que le bienfait de l'instruction, et particulièrement de l'instruction primaire, a été propagé partout, et que la dotation de ce ministère a été quintuplée ;

Que les travaux publics de toute espèce ont reçu un notable développement ;

Que la position du soldat et celle des officiers de tous les grades, et particulièrement des grades inférieurs, a été sensiblement adouci par des mesures successives toujours accueillies avec empressement par les Chambres ;

Que les fonds affectés au développement de notre marine ont été presque doublés ;

Que sur tous les points de nos frontières, comme autour de la capitale, s'élèvent ou se reconstruisent des remparts destinés à ajouter à la force et à la sécurité de la France.

Voilà ce qu'aurait dû dire M. de Cormenin aux contribuables, s'il avait voulu être juste et impartial ; mais ce qu'il ne pouvait dire sans aller contre le but qu'il voulait atteindre et sans déroger à toutes ses habitudes.

Ce qu'il aurait dû dire encore, c'est que, grâce à l'emploi utile et intelligent des deniers publics, ces sacrifices imposés aux contribuables, dont on a tant cherché à grossir l'importance, ont de larges, de très-larges compensations. Il serait trop long de les indiquer toutes, et, d'ailleurs, il y en a certainement beaucoup qui sont inaperçues ou inappréciables ; on se bornera à indiquer deux résultats principaux.

Le prix moyen du transport par le roulage était, en 1830, de 25 cent. par kilomètre. Il est descendu aujourd'hui à 0 fr. 20 cent. En adoptant les calculs de M. le comte Daru, dans son rapport sur le projet de loi relatif aux actions de jouissance. (p. 30), et il déclare qu'il est au-dessous de la vérité, c'est une économie pour le pays de 100 millions par an, qui est due évidemment à l'amélioration de nos routes et à la concurrence des autres voies de communication.

Le mouvement total du commerce extérieur, exportations et importations réunies, a été, en 1829, de 1,224 millions ; en 1840, dernière année dont les résultats soient réunis, de 2 milliards 63 millions. On ne saurait, certes, faire une meilleure réponse aux sombres tableaux de M. de Cormenin.

L'espace nous manque pour le suivre dans toutes ses observations ; mais nous ne pouvons laisser passer la lourde erreur par laquelle il termine sa brochure. Le n° 6 de ses annexes est un tableau des budgets depuis 1814. Il n'a pas eu lui-même beaucoup en frais pour ce tableau ; les résultats en sont extraits textuellement de ceux que l'administration vient de publier sur le même sujet (*pages 339 à 349 du compte rendu pour l'année 1841*).

Mais M. de Cormenin ajoute à ces chiffres 1° un budget dit annexe de 93,055,000 fr ; 2° un autre budget de 240 millions, créé en vertu de la loi de 1837.

Or, il est facile de se convaincre, en jetant un coup-d'œil sur les développemens du document déjà cité, que ces budgets spéciaux se trouvent rattachés aux budgets généraux des différens exercices. M. de Cormenin commet donc un double emploi de 333,055,000 fr. seulement.

L'erreur est-elle volontaire ou involontaire ? C'est au public à juger quelle est l'hypothèse la plus vraisemblable.

BELGIQUE.

On lit dans l'*Indépendant* :

C'est à tort que l'on a prétendu que les condamnés Van der Smissen et consors subiront leur peine à Vilvorde. C'est dans la forteresse de Bouillon qu'ils seront conduits et qu'ils resteront détenus, il ne faudra pas pour cela l'intervention des Chambres, comme un journal l'a prétendu à plusieurs reprises, mais un simple arrêté administratif.

— On lit dans la même feuille :

L'opinion catholique comptait six gouverneurs de province sur neuf. Ce n'était pas assez ; il lui en a fallu un septième dans cette province de Luxembourg où le parti catholique compte à peu près pour zéro. Sept sur neuf, on voit que le parti catholique marche ; en 1839, il n'en comptait que quatre. Les sept gouverneurs appartenant à ce parti sont : MM. de Viron, Vandensteen, de Schiervel, de Meulenaere, Lamberts, d'Huart et Dechamps. En 1839, cinq gouverneurs appartenaient à l'opinion libérale, savoir : MM. Thorn, Lebeau, Rogier, de Stassart et de Steenhault.

— La commission mixte nommée en vertu du traité de paix avec la Hollande pour régler l'écoulement des eaux des Flandres [illegible] réunie, [illegible] MM. les commissaires néerlandais sont descendus à l'hôtel de la [illegible] ; une première séance a eu lieu le 22 juin, dans une des salles du gouvernement provincial.

Les commissaires du côté de la Hollande sont MM. Snoeck, Van der Heene, Hennequin et Conrad, et du côté de la Belgique MM. Noël, Lejeune, Wolters et Hucket, qui remplit en même temps les fonctions de secrétaire.

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 25 juin 1842. (Représentation n° 20.)

Les comédiens ordinaires du Roi auront l'honneur de donner :

LUCRECE BORGIA, opéra en 5 parties, traduit de l'italien par M. Etienne Mounier, musique de Donizetti ; précédé de : LES CIRCONSTANCES ATTÉNUANTES, vaudeville en un acte, par MM. Mellesville, Lobiche et le Franc.

On commencera à SEPT heures.

ANNONCES.

Fabrique d'instrumens
de Mathématiques de MM. Coyen et Slaes,

sur le coin du *Boschkant* et *Heerengracht*,

A LA HAYE.

Le Sieur Coyen, ingénieur mécanicien arrivé de Paris a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'établir ici une Fabrique d'Instrumens de Mathématiques, dont les produits ont été couronnés à la dernière exposition de l'Industrie de Bruxelles et pour lesquels il a reçu une mention honorable. Il fournit des instrumens à l'École Militaire et à l'École Centrale du Commerce de Bruxelles. On trouvera dans son Magasin toutes espèces de Boîtes de Mathématiques et de Compas de fantaisie, dont plusieurs de son invention. Entr'autres des compas à une pointe pouvant décrire un cercle d'un point sans piquer le papier. Des compas eléptiques et volutes à spirale ; un grand nombre de tire-lignes inperméables à l'instar de ceux de l'École d'Application de France. Il se charge de toute espèce de réparation et garantit la justesse de ses instrumens. 4623.

GOUTTE.

L'accès le plus violent est enlevé en 24 heures par quelques

PILULES DE LARTIGUES

avec autant de certitude que les FIÈVRES INTERMITTENTES sont guéries par le SULFATE DE QUININE. Depôts chez MM. les pharmaciens ci-après : Amsterdam, Kluitenaar, *Kalverstraat* ; Breda, Van den Goorbergh, Kerstens ; La Haye, Stolker ; Maastricht, Grossier ; Rotterdam, E. van Santen Kolff. 4686.

HÔTEL DU PARC,

PLACE VERTE, A ANVERS, VIS-A-VIS LA CATHÉDRALE.

LOUIS DELAPRÉ, fils et successeur du propriétaire de cet établissement, a l'honneur de faire connaître que son Hôtel vient d'être complètement restauré, et monté sur un pied qui lui fait espérer de mériter le bienveillant patronage des personnes qui visiteront Anvers.

Un établissement de Bains des plus confortables se trouve dans l'Hôtel.
On y parle les langues étrangères. 4520.

Cours des Fonds Publics.

BOURSE D'AMSTERDAM DU 23 JUIN.

	Int.	Cours du 22 juin.	Cours du 23 juin. Fluctuations de	à	Fermé.
PAYS-BAS.					
Dette active	5	100 15/16	de 100 7/8	à 100 15/16	100 7/8
d° d°	2½	52 1/8	» 52 1/8	»	
d° différée		—	» —	» —	—
Billets de chance		—	» —		
Syndicat	4½	—	» 93	» —	—
d°	3½	—	» 76 1/8	» —	—
Société de Commerce	4½	151 1/8	151	151 1/8	151 1/8
d° nouvelle		[illegible]	[illegible]		
Emprunt de [illegible]		[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
d° des Indes		[illegible]	[illegible]	[illegible]	—
RUSSIE.					
Ob. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	» 105 7/8	» —	—
d° 1828 & 1829	5	—	» —	» —	—
Insc. au G. L.	6	—	» —	» —	—
Certific. au d°	6	—	» —	» —	—
d° à Hambourg	5	—	» —	» —	—
d° à Londres 1822	5	—	» —	» —	—
d° inscript. 1831/33	5	—	» 98 7/8	» 98 [illegible]	—
Emprunt de 1840	4	—	» 89 [illegible]	» 89 [illegible]	—
PRUSSE.					
Oblig. à Londres 1830	4	—	» —	» —	—
Act. Lot. de 50 Rix	/	—	» —	» —	—
ESPAGNE.					
Perp. ent. Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	3	—	» —	» —	—
Passive	5	—	» —	» —	—
Dette différée à Paris		—	» —	» —	—
Deffered		—	» —	» —	—
Ardouin	5	19 1/8	» 19 1/8	» 19 1/16	19 1/8
AUTRICHE.					
Oblig. Goll. & Comp.	5	—	» —	» —	—
d° métalliques	5	—	» —	» —	—
d° d°	2½	—	» 56 1/4	» —	—
NAPLES.					
Certif. à Amsterdam	5	—	» —	» —	—
d° à Naples	5	—	» —	» —	—
d° à Londres	5	—	» —	» —	—
DANEMARCH.					
Obl. à Londres	3	—	» —	» —	—
ANGLETERRE.					
Cons. Ras.	3	—	» —	» —	—
FRANCE. Inscr. au G.L.	3	—	» —	» —	—
POLOGNE. Act. 1835	/	—	» 148 ¼	» 149	—
BRÉSIL. Cons. Ann.	5	—	» —	» —	—
MEXIQUE. d° d°	5	—	» —	» —	—
COLOMBIE. [illegible]	[illegible]	—	» —	» —	—
PÉROU. d° d°		—	» —	» —	—
PORTUGAL.					
Oblig. à Londres	[illegible]				

BOURSE DE PARIS DU 22 JUIN.

	Cours du 21 juin.	Cours du 22 juin. Fluctuations de	à	Fermé.
FRANCE.				
Cinq pour cent.	119 25	de 119 00	à 119 05	118 95
Trois pour cent.	79 40	» 79 40	» [illegible]	79 25
ESPAGNE.				
Emprunt Ardouin.	23 1/8	» 23 1/8	» 23 1/4	23 1/4
Anc. différée s. int.	—	» —	» —	
Nouv. diff. d.	—	» —	»	
Passive.	—	»		
NAPLES.				
Certificats Falconet.	—	» 105 70	» 105 85	105 85
PAYS-BAS.				
2½ pour cent.	—	—		
BELGIQUE.				
Dette active 5	—	» —		
Dito 3	—	» —		
Banque belge.	—	» 775 00	»	
ÉTATS-UNIS.				
Obl. de la Banque.	—	»	»	
Reh. oct. 1841 et oct. 1842. (Jouiss. du 15 oct. 1840.)				
Ville de New-York, j. janvier 1841. 6				
État de New-York, j. octobre 1840. 5				
État d'Ohio, j. avr. 1842. 6	—	» —		

BOURSE D'ANVERS DU 23 JUIN.

	Int.	
Métalliques	5	[illegible]
Naples	5	[illegible]
Ardouin	5	19 5/8
Dette différée, anc.		—
Dito nouv.		—
Passive	5	5
Lots de Hesse		25 ½

Cours après la Bourse (2½ heures) :

Ardouin 19 5/8
Idem. Primes —

BOURSE DE VIENNE DU 18 JUIN.

Métalliques, 5 %	109	Lots de 1839	[illegible]
Dito, 4 %	—	Actions de la Banque	[illegible]
Dito 3 %	—		

Le prix de l'abonnement est de 26 florins par an ou 7 florins par trimestre pour La Haye, et de 30 florins par an ou 8 florins par trimestre pour les autres villes du royaume. On s'abonne au Bureau *Petit Marché-aux-Herbes*, section E., N° 370, ainsi que chez tous les libraires et directeurs de postes du royaume. M. [illegible], directeur de l'Office-Correspondance, à Paris, rue des *Filles-St.-Thomas* (*Place de la Bourse*), n° 5, est seul chargé des *Abonnemens* et *Annonces* pour la France.

IMPRIMERIE DE A. [illegible].